teur de la poste de campagne, du colonel Luscher, chef du Service des réfugiés du Service territorial de l'armée, de M. Otto Zaugg, chef de la Direction des camps de travail, de M. P. Bæchtold, chef de la Police des étrangers, Département fédéral de Justice et Police, et de M. Jetzler, de la Division de Police, Département fédéral de Justice et Police.

Service autrichien de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

Pendant toute la durée de cette dernière guerre, les Autrichiens eurent le même statut que les autres ressortissants de l'Etat allemand. Ceux d'entre eux qui étaient incorporés dans les Forces armées du Reich subirent le sort des prisonniers allemands et, retenus dans les mêmes camps, furent dispersés dans le monde entier ; en Russie, en Australie, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et du Sud, en Italie, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, etc. Il en fut de même pour les civils.

Jusqu'en mai 1945, la seule délégation du Comité international en Autriche se trouvait à Vienne et dépendait de celle de Berlin. Son chef, M. L. de Meyer, qui en dépit des bombardements resta courageusement à son poste, assista à l'entrée de l'armée russe dans la ville de Vienne et organisa les premières actions de secours. Il prit aussi contact avec les Autorités autrichiennes, nouvellement constituées, et avec les personnalités qui devaient diriger les futures sections de la Croix-Rouge autrichienne. Grâce aux actives démarches du Comité international auprès des Autorités alliées, de nouvelles délégations furent rapidement installées, notamment à Salzburg, Linz, Klagenfurth, Innsbruck et Bregenz. La délégation de St.-Margrethen était spécialement chargée de s'occuper des milliers de réfugiés de toutes nationalités qui se pressaient à la frontière suisse, et de servir de relai pour les colonnes de camions du Comité transportant en Autriche les premiers secours et emmenant en retour des invalides et des grands malades.

Aussitôt installés, les délégués purent constater dans quel état de dénuement se trouvait ce pays, partagé en quatre zones d'oc-

cupation, séparées par des cloisons étanches, où ne fonctionnait aucun service postal, télégraphique ou téléphonique, et où le ravitaillement était très précaire. Dans les hôpitaux et les cliniques, on ne trouvait plus de médicaments ni de matériel sanitaire.

Les délégations du Comité international furent assaillies de demandes de la part de milliers de malheureux, chassés de leurs foyers par la guerre et qui suppliaient les délégués de les faire entrer en Suisse ou de leur permettre de rejoindre des parents résidant outre-mer. Les familles autrichiennes, elles, étaient dans une vive inquiétude quant au sort des membres de leur famille, soldats dans l'armée allemande, et dont elles étaient, pour la plupart, sans nouvelles depuis plusieurs mois. En effet, depuis le début de 1945, plus aucun courrier de l'étranger n'était parvenu en Autriche.

Tous espéraient que, du fait de la cessation des hostilités, leurs souffrances et leurs angoisses allaient prendre fin aussitôt. Ce ne fut malheureusement que peu à peu qu'une amélioration put être apportée à leur sort et que leur inquiétude put, dans une certaine mesure, être soulagée.

En juillet 1945, un service autonome, qui s'occupe des « cas » autrichiens seulement, fut créé au sein de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

La tâche de ce nouveau service se révéla tout de suite ardue et compliquée, du fait que tous les renseignements ou les demandes concernant les Autrichiens avaient jusque là été incorporés dans le Service allemand, et que les indications figurant dans ces documents ne permettaient pas, dans la majorité des cas, de discerner avec certitude la nationalité d'origine des intéressés.

Le fichier allemand contient donc des dizaines de milliers de renseignements et des milliers de demandes d'enquête se rapportant à des Autrichiens. On songea tout d'abord à les sortir de ce fichier pour constituer le fichier du Service autrichien, mais dans la pratique l'opération se révéla impossible et on procéda de la façon suivante : les délégués du Comité distribuèrent des cartes-formules d'enquête dans toute l'Autriche, à l'exception de la zone russe, aux familles recherchant un des

leurs enrôlés dans la Wehrmacht. Ces cartes indiquent l'état civil et l'incorporation du recherché, ainsi que l'adresse de sa famille, et constituent, lorsqu'elles reviennent à Genève dûment remplies, à la fois un renseignement qui permet de sortir le dossier du Service allemand, et une demande d'enquête. Leur format permet de les insérer immédiatement dans le fichier, sans qu'il soit nécessaire, au préalable, de les transcrire.

Cette manière de procéder donne d'excellents résultats et plus de 135.000 de ces cartes ont déjà été reçues en retour. Leur pointage au fichier allemand a permis d'établir chaque jour environ 500 concordances et en même temps de répondre à 500 demandes de familles en Autriche.

Ces réponses portent l'adresse du prisonnier de guerre, qu'il soit en mains françaises, américaines ou britanniques, éventuellement un renseignement sur son état de santé et enfin l'indication que les demandeurs peuvent dorénavant lui écrire à l'adresse donnée. Elles sont groupées par zones d'occupation, acheminées vers les destinataires par les colonnes de camions du Comité international, puis distribuées aux familles, par les soins de ses délégations.

Le Service voue toute son attention à ce travail, qui doit être accompli très rapidement ; en effet, et pour les raisons indiquées au début de cet article, la majorité des prisonniers de guerre autrichiens et de leur famille étaient restés sans nouvelles les uns des autres durant presque une année parfois.

Le Service autrichien reçoit chaque jour un grand nombre de lettres et de messages-express à transmettre. Ils proviennent soit des prisonniers et des internés pour leur famille, soit de ces dernières pour les prisonniers et les internés. Un seul envoi contenait 26.000 de ces messages ; leur transmission occasionna un gros travail, car il fallut les trier par pays de destination ou même par zone d'occupation, suivant les cas.

L'Administration des postes suisses a informé dernièrement le Comité international que plus de 5 millions de lettres provenant de prisonniers allemands et autrichiens et venant de toutes les parties du monde se trouvaient arrêtées depuis plusieurs mois à Bâle, en raison de la suspension du service postal dans ces

pays, et lui a demandé s'il pourrait se charger de les acheminer jusqu'à leur pays de destination par le moyen des colonnes de camions du Comité et l'intermédiaire éventuel de ses délégations Le Comité international répondit affirmativement, mais se trouva de ce fait devant une très grande tâche : le tri de 5 millions de lettres, suivant les zones d'occupation en Allemagne. Il ne pouvait être question d'utiliser le personnel régulier de l'Agence ou les sections auxiliaires, déjà surchargées de besogne ; grâce à l'autorisation accordée par le Commissariat fédéral à l'internement et à l'hospitalisation, des internés allemands et autrichiens en Suisse aidèrent à faire ce tri, et il est permis d'espérer que, bientôt, des milliers de familles recevront ce courrier tant attendu.

Quant au travail de la section civile du Service autrichien, moins important que celui de la section militaire, il est souvent plus complexe, les enquêtes concernant, la plupart du temps, des gens qui ont dû quitter leur domicile détruit par les bombardements ou qui fuient devant l'avance des armées.

Le Service autrichien reçoit un courrier très volumineux, soit environ 2.500 lettres par jour (y compris les cartes d'enquête) et expédie 600 lettres (y compris les réponses aux enquêtes). Ce courrier, comme du reste celui des autres services nationaux de l'Agence centrale, contient des demandes diverses, exposant le plus souvent des cas individuels ou des situations tragiques. Le Service a reçu également des lettres de remerciements de prisonniers autrichiens en Afrique du Nord, en France, en Grande-Bretagne, qui toutes expriment leur reconnaissance de ce que, grâce au fait que leur adresse ait été signalée à leur famille, ils aient enfin pu avoir des nouvelles des leurs.

Le Service autrichien, le plus jeune des services de l'Agence, s'est développé si rapidement qu'il lui a fallu depuis ses débuts tripler son personnel et par trois fois modifier et agrandir ses installations.

Malgré les difficultés rencontrées au début de son activité, le Service autrichien a pu traiter au jour le jour tous les cas qui lui étaient soumis, en simplifiant au maximum ses méthodes de travail. Les chiffres suivants montrent que la tâche à

Gustave ADOR
Président du Comité international de la Croix-Rouge (1910-1928).

accomplir s'est immédiatement accrue sur un rythme très rapide. Le fichier du Service autrichien, qui, comme on l'a dit, n'existait pas au mois de juillet 1945, contient actuellement plus de 200.000 fiches, soit 65.000 fiches de renseignements et 135.000 fiches de demandes. Le Service a déjà pu répondre à de nombreuses demandes, soit le 35% environ de celles qui ont été reçues à Genève, taux qui augmentera rapidement par le fait des renseignements nouveaux reçus de la part des Autorités alliées, sous la forme de cartes de capture ou de listes de prisonniers de guerre autrichiens.

Frédéric BARBEY
membre du Comité international de la Croix-Rouge.

Le centenaire de la naissance de Gustave Ador 1845-1945

Le 23 décembre prochain un siècle se sera écoulé depuis que naissait à Genève, dans la vieille ville, celui qui durant cinquante-huit années devait appartenir au Comité international de la Croix-Rouge, le présider de 1910 à sa mort, survenue en 1928, et lui consacrer le meilleur de ses forces.

L'année même de sa disparition, son « fils spirituel » dans le domaine charitable, son neveu Paul Des Gouttes, lui aussi profondément attaché au Comité qu'il servit infatigablement toute sa vie, rédigea pour la *Revue internationale* une excellente notice sur « Gustave Ador, président du Comité international de la Croix-Rouge ». Avec ce souci d'exactitude qui le caractérisait, l'ancien collaborateur d'Ador fixait de période en période les étapes de l'admirable activité du second président de l'œuvre, rappelait ses interventions aux Conférences internationales, précisait l'esprit dans lequel Ador concevait la tâche du Comité de Genève, racontait l'histoire de la fondation et du fonctionnement de l'Agence internationale des prisonniers de guerre dans la guerre mondiale de 1914-1918, puis celle des années d'après-guerre, l'intervention du Comité en faveur du rapatriement des prisonniers, des sinistrés de la guerre, des victimes de